

PLU

- Plan Local d'Urbanisme -

Commune de

KINTZHEIM

LISTE DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

Elaboration le 05/07/1982
Révision n°1 le 16/11/1988
Révision n°2 le 30/01/2001
Modification n°1 le 31/08/2004
Modification n°2 le 19/07/2005
Modification n°3 le 19/09/2006
Révision simplifiée n°1 le 19/09/2007
Modification n°4 le 11/08/2009
Modification simplifiée n°1 le 22/03/2011

**Ici et là
Biotope**



REVISION N°3

APPROBATION

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal du 12 septembre 2017 ,

A Kintzheim,
le 12 septembre 2017

Le Maire,
Francis WEYH



Agence Territoriale d'Ingénierie Publique
TERRITOIRE SUD
53 rue de Sélestat

67210 OBERNAI

**Commune de
Kintzheim**



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU BAS-RHIN

Tableau correspondant au plan des
servitudes dressé le :
18/08/2017

**Tableau des servitudes d'utilité publique
classées par service gestionnaire**

Servitude

A5

Désignation

Textes réglementaires

- CANALISATIONS D'EAU ET
D'ASSAINISSEMENT - Servitudes relatives
aux canalisations publiques d'eau potable et
d'assainissement.

Code Rural et de la Pêche Maritime : Articles L.152-1, L.152-2 et R.152-1 à R.152-15



Servitudes de passage concernant des canalisations d'eau potable sur le territoire des communes de Chatenois,
Kintzheim et Liepvre

Arrêté
interpréfectoral
19/09/1985

Gestionnaire

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES**

14 rue du Marechal Juin

67070 STRASBOURG

AC1 Désignation

Textes réglementaires

- PATRIMOINE CULTUREL - Servitudes de protection autour des monuments historiques classés ou inscrits. Code du Patrimoine : Articles L.621-1 à L.621-22; L.621-25 à L.621-29; L.621-30-1 (1er alinéa, alinéa 2, alinéa 3) et L.621-31
Décret n° 2007-487 du 30 mars 2007 (articles 9 et 18, 34 à 40, 49 à 51)

👉 Château du Haut-Koenigsbourg situé sur le territoire communal d'ORSCHWILLER Arrêté préfectoral 1862

👉 Domaine Fabvier et parc / Partiellement Inscrit / 92 rue de la liberté / Parc avec la statue de Diane ; château : façades et toitures, escalier avec les deux sphinx ; escalier intérieur principal ; grand salon côté cour ; grand salon et salle à manger côté parc ; vestiges d'un bâtiment antérieur ; portail séparant le château des dépendances ; bâtiment principal des dépendances : façades et toitures / 500 m Arrêté préfectoral 05/10/1992

👉 Eglise Catholique Saint Maurice / Orschwiller / Façade principale et tour qui la surmonte, murs subsistants de la nef, du chœur et de la sacristie ; façade principale et clocher / 500 m Arrêté préfectoral 26/03/1986_09/11/1987

👉 Ruines du château / Classé / Château (ruines) / 500m Arrêté préfectoral 17/12/1965

Gestionnaire

SERVICE TERRITORIAL DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE

2, place de la République

Palais du rhin

67082 STRASBOURG

AC2 Désignation

Textes réglementaires

- PATRIMOINE CULTUREL - Servitudes de protection des sites et des monuments naturels classée ou inscrits. Code de l'Environnement : Articles L.341-1 à L.341-15-1 et R.341-1 et suivants

 Château du Haut-Koenigsbourg situé sur le territoire communal d'Orschwiller Arrêté 09/11/1937

 Domaine Régis Villa (sect 8 parc 83 et sect 9 parc 1 à 5) Arrêté préfectoral 01/06/1978

 Secteur n°1 du Massif des Vosges (toute la partie du territoire communal située à l'ouest de la ligne électrique HT 63 kv Logelbach-Sélestat) Arrêté ministériel 01/09/1971

Gestionnaire

DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT DE L'AMENAGEMENT ET DU LOGEMENT

14, rue du Bataillon de Marche n°24

67200 STRASBOURG

AS1 Désignation

Textes réglementaires

- PATRIMOINE NATUREL - Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales.

Code de l'Environnement : Article L.215-13
Code de la Santé Publique : Articles L.1321-2; L.1321-2-1; R.1321-6 et suivants
Circulaire du 24 juillet 1990

 Forage d'alimentation en eau potable de Kintzheim:
-périmètres de protection immédiate, rapprochée et éloignée

Arrêté préfectoral 16/04/1974

Gestionnaire

AGENCE REGIONALE DE SANTE

14 rue du Marechal Juin

Cité administrative Gaujot

67084 STRASBOURG

EL7 Désignation

Textes réglementaires

- CIRCULATION ROUTIERE - Servitudes d'alignement.

Code de la Voirie Routière : Articles L.112-1 à L.112-8, L.123-6, L.123-7, L.131-4, L.131-6, L.141-3, R.112-1 à R.112-3, R.123-3, R.123-4, R.131-3 à R.131-8 et R.141-4 à R.141-10

 -Petite rue des Hiboux

Décision

08/10/1996

 -Rue des Africains (partie basse)
-Chemin Hohlgass

Décision

18/11/2003

Gestionnaire

CONSEIL DEPARTEMENTAL DU BAS-RHIN

Place du Quartier Blanc

Hôtel du Département

67954

STRASBOURG

 Chemin Hohlgass

Délibération du
Conseil Municipal

18/11/2003

 Petite Rue des Hiboux

Délibération du
Conseil Municipal

08/10/1996

 Rue des Africains (partie basse)

Délibération du
Conseil Municipal

18/11/2003

 Rue des Chars (partie ouest : du CD 159 à la rue Clog)

Délibération du 24/06/1987
Conseil Municipal

Gestionnaire

MAIRIE

COMMUNE

Service

13 Désignation

Textes réglementaires

- ENERGIE - Servitudes relatives au transport de gaz naturel.

Loi du 15/06/1906 (art.12)
Loi n° 46-628 du 8/04/1946 (art. 35)
Loi n° 2003-8 du 3/01/2003 (art.24)
Décrets n° 67-886 du 6/10/1967 (art. 1 à 4); n° 70-492 du 1/06/1970; n° 85-1108 du 15/10/1985



Canalisation de gaz HP:

-DN 80 Sélestat-Ste-Marie-aux-Mines

-DN 80 Scherwiller-Ribeauville

-DN 100 Chatenois-Liepvre

Réseau de distribution de gaz:

-canalisations MPC

Gestionnaire

GRT GAZ REGION N/E

rue Ampère CS41016

Agence d'exploitation de Strasbourg

67451

MUNDOLSHEIM

Servitude

I3BIS Désignation

Textes réglementaires

- CANALISATIONS DE TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES

Code de l'Environnement : Art L.555-16 et R.555-30b Arrêté multi-fluides du 5 mars 2014



Maitrise des risques autour des canalisations de transport de gaz exploitées par GRT Gaz SA

Gestionnaire

GRT GAZ

Boulevard de la République

62232 ANNEZIN

Servitude

I4 Désignation

Textes réglementaires

- ENERGIE - Servitudes relatives au transport d'énergie électrique.

Loi du 15/06/1906 (art. 12 et 12 bis) modifiée,
Loi des Finances du 13/07/1925 (art. 298),
Loi n° 46-628 du 8/04/1946 (art. 35) modifiée,
Décret n° 67-886 du 6/10/1967 (art. 1 à 4)



aérien / Ligne 400kV N0 1 MUHLBACH - SCHEER



aérien / Ligne 63kV N0 1 LOGELBACH-SELESTAT et 63kV N0 1 RIBEAUVILLE-SELESTAT

Gestionnaire

RTE Centre D&I Nancy

8, rue de Versigny

SCET

54608


VILLERS LES NANCY
Cedex

PM2 Désignation

Textes réglementaires

- SECURITE PUBLIQUE - Servitudes relatives aux installations classées et sites constituant une menace pour la sécurité et la salubrité publique.

Code de l'Environnement : Articles L.515-8 et suivants; L.515-12; R.515-24 à R.515-31; R.511-9 (Nomenclature des IPCE)

 Châtenois_SMICTOM_Alsace_centre_périmètre_CSDND

Arrêté préfectoral 12/05/2009

Périmètre de 200m autour de la zone en exploitation du centre de stockage de déchets non dangereux
Installation classée

Gestionnaire

14, rue du Bataillon de Marche n°24

67200 STRASBOURG

DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU LOGEMENT

Servitude

PT1 Désignation

Textes réglementaires

- TELECOMMUNICATIONS - Servitudes de protection des centres de réception radioélectriques contre les perturbations électro-magnétiques.

Code des Postes et des Communications Electroniques : Articles L.57 à L.62-1 et R.27 à R.39;
Code de la Défense : Article L.5113-1;
Arrêté du 21/08/1953



Liaison hertzienne Strasbourg-Mulhouse:

Décret 10/05/1961

Centre radioélectrique de St-Hippolyte (Haut-Rhin) n°68*13-02

-zone de garde : dans un rayon de 1000 m du centre

-zone de protection : dans un rayon de 3000 m

NB : SUP qui n'existerait plus mais absence d'acte d'abrogation

Gestionnaire

TELEDIFFUSION DE FRANCE

8, rue Gay Lussac BP 68 ECKBOLSHEIM

Direction Régionale Est Délégation Territoriale AI

67038 STRASBOURG

PT2 Désignation

Textes réglementaires

- TELECOMMUNICATIONS - Servitudes de protection des centres radio-électriques d'émission et de réception contre les obstacles.

Code des Postes et des Communications Electroniques : Articles L.54 à L.56-1; R.21 à R.26 et R.39; Code de la Défense : Article L.5113-1



Liaison hertzienne Strasbourg-Mulhouse:

- zone secondaire de dégagement de la station de St-Hippolyte (Haut-Rhin): environ un quart de cercle d'un rayon de 2000 m ; alt à na pas dépasser : 490 m NGF
- zone spéciale de dégagement du faisceau hertzien (500 m de large, alt successives à ne pas dépasser en s'éloignant du centre : 485, 480, 475 et 470 m NGF)

Décret

10/03/1961

NB : SUP qui n'existerait plus mais absence d'acte d'abrogation

Gestionnaire

TELEDIFFUSION DE FRANCE

8, rue Gay Lussac BP 68 ECKBOLSHEIM
Direction Régionale Est Délégation
Territoriale AJ

67038

STRASBOURG

T1 Désignation

Textes réglementaires

- COMMUNICATIONS - VOIES FERREES - Servitudes relatives aux voies ferrées.

Loi du 15 juillet 1845 sur la police des chemins de fer
Code de la Voirie Routière : Articles L.123-6 et R.123-3; L.114-1 à L.114-6; R.131-1 et suivants; R.141-1 et suivants



Ligne de Sélestat à Lesseux-Frapelle

Gestionnaire

SNCF

20, rue André Pingat

Délégation Territoriale de l'Immobilier
Est

51096


REIMS

T4/T5 Désignation

Textes réglementaires

- CIRCULATION AERIENNE - Services aéronautiques de balisage et de dégagement (aérodromes civils et militaires).

Code des Transports : Articles L6351-1 à L6351-9 et L6372-8 à L6372-10
Convention relative à l'aviation civile internationale du 07/12/1944, modifiée par protocole du 30/09/1977

 Services de dégagement
Aérodrome de Colmar-Houssen

Arrêté ministériel 24/09/1986

Gestionnaire

**SERVICE NATIONALE DE L'INGENIERIE
AEROPORTUAIRE**

Aéroport Strasbourg Entzheim

67836 TANNERIES